

## Le + de CGI campus :

Une formation pratique animée par des experts pour avoir une vision complète et opérationnelle des obligations de l'employeur et des moyens de les respecter.

# Discrimination, harcèlement, RPS et égalité professionnelle : comment répondre aux obligations de l'employeur ?

Diverses obligations sont mises à la charge de l'employeur pour limiter les risques dits « psychosociaux », c'est-à-dire le stress et la violence au travail ou encore le harcèlement moral et sexuel. Par ailleurs, il est également prévu des dispositions spécifiques à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

### OBJECTIFS

Donner les clefs pour respecter l'ensemble des obligations inhérentes à la lutte contre les discriminations et le harcèlement, à la prévention des RPS et à la gestion de l'égalité femmes/ hommes.

### INTERVENANT

Me. Christophe Frouin  
Du Cabinet Fidere Avocats

### PUBLIC CONCERNÉ

- DRH / RRH
- Directeur des affaires sociales
- Juriste droit social
- PDG / DG

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- Formation en salle
- Présentation powerpoint

### SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- Questions orales

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### 1 – La discrimination

- L'interdiction des discriminations
- Les différences de traitement autorisées
- La négociation collective, moyen de lutte contre les discriminations
- La protection des témoins de discrimination

### 2 – Le harcèlement

- La caractérisation du harcèlement
- L'obligation de sécurité de résultat de l'employeur (*obligation d'information des salariés / mentions obligatoires dans le règlement intérieur*)
- La désignation d'un référent au CSE
- L'exercice du droit de retrait par un salarié
- L'usage du droit disciplinaire à l'encontre de l'auteur du harcèlement

### 3 – Les risques psychosociaux

- La notion de risques psychosociaux
- La politique de prévention (*document unique / rapport et programme annuels*)
- Les actions spécifiques de l'employeur

### 4 – L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

- La négociation sur l'égalité professionnelle
- La consultation sur l'égalité professionnelle
- Les indicateurs chiffrés

### TARIFS (DÉJEUNER INCLUS)

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 700 € HT  
NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 900 € HT

### INSCRIPTIONS

CGI CAMPUS - 18 rue des Pyramides - 75001 Paris  
01 44 55 35 00 - fbravo@cgi-cf.com

DATE ET LIEU

18 AVRIL 2019

9 H 30 A 17 H 00

AGRI NAPLES - Salle Leclerc  
43-45 rue de Naples 75008 Paris



**A RETOURNER A LA CGI – Florence BRAVO**

**18 rue des Pyramides 75001 Paris**

**fbravo@cgi-cf.com – T 01 44 55 35 00 – fax : 01 42 86 01 83**

**COORDONNEES**

NOM DE L'ENTREPRISE \_\_\_\_\_

SECTEUR D'ACTIVITE \_\_\_\_\_

FEDERATION DE RATTACHEMENT \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

FONCTION \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ TELECOPIE \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

CCN APPLIQUEE :  3044  3100  Autre, laquelle : \_\_\_\_\_

NUMERO SIREN \_\_\_\_\_

**ASSISTERA** à la journée de formation : « **Discrimination, harcèlement, RPS et égalité professionnelle : comment répondre aux obligations de l'employeur ?** » le **18 avril 2019** dans les locaux d'Agri Naples 43-45 rue de Naples 75008 Paris.

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer  **votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque correspondant au règlement :**

- soit, pour les formations sur une journée (9h30-17h00)

**700,00 Euros HT (840,00 TTC) par formation**

ou

**900,00 Euros HT (1 080,00 TTC) par formation (prix non adhérent)**

à l'ordre de CGI Campus.

**Votre inscription sera prise en compte à la réception de votre chèque de règlement<sup>1</sup>.**

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une prise en charge intégrale par l'OPCA Intergros, le chèque d'inscription vous sera restitué dès confirmation de la subrogation par l'OPCA

**FINANCEMENT** (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

**Vous gérez vous-même votre budget de formation**

OU

**Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCA) :**

Dans l'hypothèse où l'entreprise verse la contribution à la Formation Professionnelle Continue à un autre OPCA que Intergros (OPCALIA, OPCALIM), il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCA, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Florence BRAVO.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

Dans l'hypothèse où il s'agit d'INTERGROS (OPCA de branche des commerces de gros), le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment **renseigné, signé et comportant le tampon de la société** à Mme Florence BRAVO.

**Nouveauté** : plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription et la facture CGI CAMPUS émise auprès d'Intergros suffiront !

**DATE :**

**NOM :**

**SIGNATURE :**

**TAMPON DE LA SOCIETE :**

*Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. La CGI se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.*